

Champ d'application

Cette politique concerne notamment tous les administrateurs, dirigeants et employés de toutes les entités, filiales et coentreprises de Cognizant sous le contrôle opérationnel de cette dernière (collectivement les « associés »).

Principes directeurs

Cognizant s'engage à respecter les droits de la personne. Les principes de base des droits de la personne sont conformes aux valeurs de notre entreprise et à notre engagement à respecter les normes les plus rigoureuses en matière de pratiques commerciales et de performance dans tout ce que nous faisons. Nous respectons, prenons en considération, intégrons et promouvons les droits de la personnes reconnus à l'échelle internationale conformément aux principes énoncés dans la Déclaration des droits de la personne des Nations Unies et dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en plus de nous conformer à toutes les lois et réglementations locales. Cognizant s'attend également à ce que ses fournisseurs, partenaires commerciaux et clients respectent ces principes et les exhorte à adopter des politiques similaires au sein de leurs propres entreprises.

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Cognizant adhère aux dix principes relatifs aux droits de la personne, aux conditions de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, qui font partie intégrante de sa stratégie, de sa culture et de ses activités quotidiennes.

Afin de préserver la réputation de l'entreprise et de veiller à ce que nous ne soyons en aucune manière complices, que ce soit directement ou indirectement, de violations des droits de la personne, nous comptons sur toutes les personnes concernées par cette politique pour comprendre et respecter les principes suivants :

- **Mettre fin à la traite des personnes.** Ne vous livrez jamais au trafic des personnes, dont, entre autres, le déplacement illégal de personnes, la traite des personnes, l'exploitation sexuelle et le recours au travail forcé ou au travail des enfants sous quelque forme que ce soit. Il nous incombe à nous tous de signaler de manière proactive la traite des personnes aux autorités compétentes. Si vous êtes au courant d'un incident lié à la traite des personnes ou si vous soupçonnez qu'un tel incident a lieu ou a eu lieu dans le cadre de nos activités commerciales ou des chaînes d'approvisionnement d'un fournisseur, informez-en sans tarder votre responsable, le responsable des Ressources humaines local ou la [Ligne d'assistance en matière de déontologie et de conformité](#).
- **Maintenir un lieu de travail sûr et sain.** Respectez toujours toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité et de santé, ainsi que les exigences internes des installations de Cognizant et des sites de nos clients. Signalez immédiatement tout problème potentiel lié à la sécurité ou à la santé à votre directeur.

Traductions

[Chinois \(simplifié\)](#)

[Anglais](#)

[Français \(Canada\)](#)

[Français \(France\)](#)

[Allemand](#)

[Japonais](#)

[Polonais](#)

[Portugais \(Brésil\)](#)

[Espagnol \(Amérique latine\)](#)

Principales définitions

Droits de la personne : s'entend des normes fondamentales en ce qui a trait au traitement auquel toutes les personnes ont droit.

Travail des enfants : Travail qui prive toute personne de moins de 18 ans de son enfance, de son potentiel et de sa dignité et qui nuit à son développement physique et/ou mental. S'entend du travail qui est mentalement ou moralement dangereux et nuisible aux enfants et/ou qui interfère avec leur scolarité.

Travail forcé : Travail ou service obtenu de toute personne sous la menace d'une pénalité et pour lequel la personne n'a pas offert ses services de son propre gré.

Traite des personnes : Recours à la force, la fraude ou la coercition pour contraindre des personnes à fournir du travail, des services ou des rapports sexuels à des fins commerciales.

- **Tenir compte de notre chaîne d'approvisionnement.** Cognizant a une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les violations des droits de la personne au sein de la chaîne d'approvisionnement. Nos [Normes de conduite applicables aux fournisseurs](#) abordent et interdisent les violations des droits de la personne et elles sont intégrées dans chaque contrat que nous concluons avec les fournisseurs au sein de notre chaîne d'approvisionnement.
- **Respecter la liberté d'association.** Cognizant respecte le droit de tous ses associés d'adhérer ou non à un syndicat de leur choix, de se réunir pacifiquement et de négocier collectivement conformément à la loi. Les associés sont tenus de faire preuve du même respect envers leurs collègues. Les associés et leurs représentants sont libres de communiquer ouvertement et de partager leurs idées et leurs préoccupations avec la direction sans crainte de discrimination, de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.
- **Assurer des décisions d'emploi équitables et fondées sur le mérite.** Les associés de Cognizant ont droit à un traitement équitable en ce qui concerne tous les aspects de leur emploi, y compris la rémunération et les conditions de travail, conformément à la législation locale. N'oubliez pas que Cognizant ne tolère pas la discrimination contre les caractéristiques légalement protégées d'une personne, telles que la race, la couleur, la religion, l'identité de genre, la grossesse, l'âge, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, le handicap, le statut d'ancien combattant ou la liberté d'association, y compris l'affiliation politique et l'adhésion à un syndicat, lors de la prise de décisions en matière d'emploi.
- **Traiter autrui avec dignité et respect.** Faites toujours preuve de professionnalisme et de courtoisie dans vos relations avec vos collègues et autres personnes dans le cadre de votre travail. Never engage in discriminatory conduct or any form of harassment. Favoriser un état d'esprit « travailler ensemble » aide à créer une culture dynamique où chacun se sent respecté, entendu et habilité. Les principes du Code d'éthique de Cognizant renforcent ce qui suit :
 - Nous méritons la confiance.
 - Nous faisons ce qu'il faut.
 - Nous respectons les personnes et l'environnement.
 - Nous sommes à la hauteur de nos responsabilités.

Politiques et processus connexes

- [Code de déontologie](#)
- [Ligne d'assistance en matière de déontologie et de conformité de Cognizant](#)
- [Normes de conduite applicables aux fournisseurs](#)
- [Politique anticorruption](#)
- [Conformité aux exigences anticorruption de nos fournisseurs](#)
- [Déclaration sur l'esclavage moderne](#)
- [Politique relative aux dénonciateurs et aux non-représailles](#)

IA responsable

Chez Cognizant, nous nous engageons à façonner un avenir fondé sur l'IA qui respecte les normes éthiques les plus élevées tout en favorisant l'innovation transformatrice. Alors que l'IA continue de révolutionner les industries et les sociétés, nous reconnaissons le besoin de principes robustes et de cadres exploitables pour guider le développement, le déploiement et la gouvernance responsables. Afin de concrétiser nos principes en matière d'IA responsable, nous avons développé le cadre TRUST, un modèle pratique visant à intégrer l'IA responsable dans toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion des systèmes d'IA. Vous pouvez en apprendre davantage à ce sujet en visitant [IA responsable](#).

Cognizant s'aligne activement sur ces cadres d'IA mondiaux clés :

- Principes de l'OCDE en matière d'IA
- Lignes directrices de l'UNESCO sur l'IA éthique
- Loi sur l'IA de l'UE
- Cadre de gestion des risques du NIST
- Normes ISO sur l'IA

Respecter nos engagements

Nous respectons nos engagements en matière de droits de la personne par l'engagement des parties prenantes, la formation et l'engagement de la chaîne d'approvisionnement. Nous attendons également de nos fournisseurs directs qu'ils respectent les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale.

Parties prenantes

Notre intention envers nos clients, nos collaborateurs, nos investisseurs, nos fournisseurs et les communautés est d'agir avec intégrité. Cela guide toutes nos actions: la façon dont nous servons nos clients et le travail que nous accomplissons pour les aider à bâtir de meilleures entreprises. Nous croyons qu'il est essentiel de maintenir les normes éthiques les plus élevées. Nous encourageons les parties externes à Cognizant à maintenir des normes similaires.

Gouvernance

Notre directeur de l'éthique et de la conformité (E&C) dirige les opérations quotidiennes du programme et de l'organisation E&C tout en relevant directement de notre directeur juridique et administratif. La supervision du programme E&C incombe au comité d'audit du conseil d'administration.

Formation et communication

Notre formation annuelle obligatoire comprend le cours sur « Code d'éthique de Cognizant » conçu pour aider les associés à comprendre et à respecter les valeurs et les normes éthiques de l'entreprise.

Le cours « Prévention du harcèlement et de la discrimination » pour les associés encourage un environnement exempt de tout comportement qui pourrait être interprété ou perçu comme du harcèlement, de la discrimination ou de l'intimidation.

Déclaration sur l'esclavage moderne

Nous publions des déclarations sur l'esclavage moderne en Australie, en Norvège et au Royaume-Uni.

Identification des risques

Nous faisons preuve de diligence raisonnable en matière d'esclavage moderne fondé sur le risque pendant l'intégration des fournisseurs et réévaluons annuellement les fournisseurs à haut risque.

Conséquences disciplinaires

Sous réserve des lois et règlements locaux, une infraction commise à la présente politique peut entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement. Si quelqu'un a connaissance d'une violation de cette politique, il a l'obligation de la signaler à la Société. Comme établi dans la [Politique relative aux dénonciateurs et aux non-représailles](#) de Cognizant, cette dernière ne tolère aucune représailles à l'encontre de toute personne qui signale de bonne foi une infraction réelle ou éventuelle de la loi, du Code de déontologie, ou de toute autre politique établie par Cognizant.

Pour signaler une violation éventuelle de cette politique, toute personne peut contacter la Ligne d'assistance en matière de déontologie et de conformité de Cognizant (un système de signalement sécurisé et confidentiel) au www.cognizant.com/compliance-helpline.

Historique de la version

Date de révision	Description des modifications
2 novembre 2022	Version initiale
22 juin 2023	Révisé
30 juillet 2025	Révisé

Informations de contrôle de politique

Nom de la politique : Politique des droits de la personne

Date de révision : 30 JUILLET 2023

Auteur de la politique : [Déontologie et conformité](#)

Disponibilité de la politique :

Interne ☒

Externe ☒

Service : Déontologie et conformité

Date d'entrée en vigueur : 2 novembre 2022